

Vous avez dit pluralisme ?

ENTRETIEN AVEC BÉNÉDICTE GORNOUVEL

Janvier 2015. Comme partout en France, au sein de la bibliothèque rennaise des Champs Libres où Bénédicte Gornouvel est conservateur, l'onde de choc des attentats est forte. Il faut faire quelque chose, mais quoi, et comment ? Dans une bibliothèque, la liberté d'expression, le pluralisme et la diversité des idées apparaissent comme un socle tacite et solide. Mais ce socle est-il interrogé ? Est-il même énoncé ? C'est à partir de ces questions que Bénédicte Gornouvel s'est mise au travail. Récit d'une exploration nécessaire et collective.

↓

Le 12 février 2016, la médiathèque départementale de Pierresvives (Hérault), initiait la « Journée de la censure » pour provoquer un débat avec ses usagers.
<http://bibliofrance.org>



Bénédicte Gornouvel : Je suis responsable des collections et de la programmation culturelle depuis treize ans à la bibliothèque des Champs Libres à Rennes et le pluralisme, c'est notre quotidien. Mais c'est un quotidien silencieux. On a le sentiment d'œuvrer pour la démocratie au jour le jour mais finalement on n'en parle jamais. On parle de diversité des collections mais est-on sûr de ce que cela signifie au fond ? Suite aux attentats, nous avons proposé des actions, comme bon nombre de bibliothèques. Parmi celles-ci, une affiche où nous avons mis en valeur une dizaine de livres, de revues et de DVD pour montrer la diversité des idées présentes au sein de nos collections. Nous avons fait le choix de mettre en exergue sur l'affiche une phrase d'une décision du conseil constitutionnel du 18 septembre 1986 : « Le respect du pluralisme est une des conditions du respect de la démocratie »¹. Cette affiche a été conçue par trois d'entre nous mais nous avons jugé nécessaire d'expliciter nos choix à tous nos collègues – nous sommes 75 agents – afin qu'ils ne soient pas mis en difficulté en accueil au public et qu'ils puissent être en capacité d'expliquer notre démarche. C'est comme ça qu'est né ce projet de session sur le pluralisme en bibliothèque.

Dès février 2015, je me suis mise au travail et les sessions ont démarré en juillet 2015. Il y en a eu huit, pour que nous ne soyons pas trop nombreux à chaque fois.

Pour préparer ces sessions de deux heures, je me suis basée sur un certain nombre de textes de référence, ceux de notre métier (Charte des bibliothèques, Code de déontologie du bibliothécaire...) mais aussi notre constitution, des textes philosophiques et juridiques. J'avais besoin de comprendre ce que ce mot voulait réellement dire.

J'ai tout de suite prévenu mes collègues que mon objectif n'était pas de leur donner des réponses toutes faites, notamment sur le choix des acquisitions. Il s'agissait pour moi de partager mes réflexions. D'ailleurs, je n'utilise pas le mot formation pour désigner ces sessions ; c'est un partage de convictions et de questionnements très personnels.



Affiche conçue par trois bibliothécaires des Champs libres de Rennes sur le pluralisme.



« Nous ne désirons pas que les hommes pensent comme nous mais qu'ils apprennent à penser d'après eux-mêmes. »

Condorcet



Quelles ont été les lectures qui vous ont aidée à éclaircir le sens du mot « pluralisme » ?

Relire Jean-Luc Gautier-Gentès, qui m'a beaucoup inspirée tout au long de ma formation, a été essentiel. Il parle avec beaucoup de justesse de toutes nos stratégies d'évitement : comment nous aurons plus volontiers par exemple dans nos collections des livres sur l'histoire de la droite en France, qu'il appelle des formes désactivées, plutôt que des livres d'actualité politique marqués à droite, et même chose pour les religions. C'est le seul professionnel, à ma connaissance, qui ait travaillé en profondeur ces grandes problématiques : le pluralisme, la laïcité, la neutralité. Ses écrits m'ont passionnée lors de la ma formation à l'ENSSIB et me passionnent aujourd'hui encore. Les écrits de Bertrand Calenge et d'Anne-Marie Bertrand ont aussi beaucoup nourri ma réflexion. Et plus récemment David Lankes, ce bibliothécaire américain dont le discours et les convictions sont revigorants et nécessaires à l'exercice de notre métier. Je vous renvoie vers son blog passionnant².

De fil en aiguille, je me suis aperçue que le pluralisme n'était pas limité à la question des collections (même si quelques rappels sur ce qu'est une politique documentaire pluraliste n'étaient pas inutiles) mais concernait aussi celle de l'accueil au public, de l'accessibilité à tous. On est tous d'accord sur l'idée d'accueillir tout le monde – c'est inscrit dans nos chartes professionnelles – mais, concrètement, quand nous avons ouvert notre mezzanine ado, nous avons eu du mal à accepter le public des ados non scolarisés. On doit se redire tout ça, que c'est aussi notre rôle d'accepter et de tolérer par exemple un public alcoolisé, non violent, qui vient dormir sur nos fauteuils...

Comment l'équipe a-t-elle réagi à ces propositions ?

L'affiche que nous avons faite a soulevé des questionnements et n'a pas obtenu l'approbation de tous, au prétexte que montrer ces ouvrages serait les promouvoir. C'est pour cette raison qu'il fallait creuser la notion de pluralisme et expliquer la mission des bibliothèques dans la cité. Quelques rares collègues ont refusé de venir à la session, ce qui m'interroge beaucoup car en tant que bibliothécaire, on ne peut pas, me semble-t-il, faire l'impasse

sur ces questions qui sont au cœur de notre métier. À l'issue de chaque session, quand je demandais à mes collègues leur sentiment, j'ai été déstabilisée par le silence dans la salle. Ce silence était en réalité positif : « On a besoin de digérer et de réfléchir » me disait-on. Les réactions sont venues plus tard, sur leurs attentes, leurs souhaits de poursuivre. Mais j'ai le sentiment que cette mise en réflexion collective nous a fait du bien à tous. Elle a permis de redonner collectivement du sens à ce que nous faisons au quotidien. Certains collègues m'ont dit leur fierté à être bibliothécaire et à défendre, à leur niveau, la liberté d'expression, que leur métier avait de l'importance. Au fil des années, la formation à notre métier s'est réduite comme peau de chagrin. On nous parle beaucoup du numérique, du participatif, des sujets à la mode, certes importants, mais qui laissent complètement en friche ces questions pourtant fondamentales.

Que savez-vous aujourd'hui que vous ne saviez pas en commençant ce travail de recherche et de réflexion ?

Je suis encore plus convaincue que nous faisons un métier formidable et important pour la construction des citoyens et pour le débat démocratique. Et pour citer Bertrand Calenge dans son excellent article de la revue *Bibliothèque(s)* de décembre 2014, en lui rendant hommage, « il est aujourd'hui sans doute nécessaire que les bibliothécaires affirment et communiquent publiquement et positivement leur profonde conviction citoyenne, universaliste, porteuse des leçons des Lumières comme de la République. »

Et maintenant ?

En 2017, j'aimerais avoir le temps de proposer à mes collègues de nouvelles sessions sur la laïcité et la neutralité, des notions essentielles que j'ai abordées rapidement lors de la réflexion sur le pluralisme. Encouragée par Marine Bedel, qui dirige la médiathèque, je vais me remettre au travail pour creuser ces deux autres notions difficiles. C'est passionnant et ma formation universitaire en philosophie m'aide grandement.

2017 va être une année électorale et la question du pluralisme sera plus que jamais d'actualité. Accepteriez-vous de partager avec nous votre « bibliographie de campagne » ?

En fournissant à mes collègues la liste (non exhaustive) des livres ou articles qui m'ont aidée dans ma réflexion, je leur ai indiqué, vous l'aurez compris, que la lecture des articles de Jean-Luc Gautier-Gentès était incontournable. Difficile parfois mais essentielle pour qui souhaite exercer ce métier. Tout particulièrement « Une république documentaire, lettre ouverte à un jeune bibliothécaire et autres textes » (en accès libre sur le site de l'Enssib³).

À cela, j'ajouterais :

- « La collection entre offre et demande ? », de Bertrand Calenge, (BBF, n°2, 2001) ; un de ses meilleurs articles à mes yeux.
- « Collections et publics en bibliothèque », d'Anne-Marie Bertrand, Journée d'étude 1999, ADBDP.
- Le film « Bibliothèques sous influence », réalisé par Éric Pittard, BPI, 1999.
- « Liberté chérie », le numéro du BBF qui a suivi la vague d'attentats de janvier 2015 (n°5 avril 2015).
- « Au cœur du politique », *Bibliothèques(s)*, n°77, décembre 2014.
- « La liberté d'expression, les grands textes de Voltaire à Camus », *Le Monde* hors-série, mars 2015. ●

Propos recueillis par Marie Lallouet, le 4 novembre 2016.

1. Le conseil constitutionnel avait été saisi par les requérants qui contestaient la conformité de la loi de communication dans le cadre du transfert au secteur privé de la chaîne TF1.

2. Référence du blog : http://davidlankes.org/?page_id=6070

3. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/60542-une-republique-documentaire.pdf>